



MAIRIE DE LHERM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

Conseil Municipal

13 janvier 2022 – 20h30

Salle du Conseil Municipal



Ordre du jour

DELIBERATIONS

- 1- Finances : Prise en charge abonnement Zoom
- 2- Finances : Demande de subvention au département pour la réalisation d'une cuisine pour les ateliers intergénérationnels
- 3- Finances : Demande de subvention à la CAF pour la réalisation d'une cuisine pour les ateliers intergénérationnels
- 4- Finances : Demande de subvention au département pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques
- 5- Finances : Demande de subvention au département pour la mission AMO concernant l'aménagement de l'école
- 6- Finances : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- 7- Affaires générales : Convention avec l'association les Jardins du Riou Tort

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS

Abonnement Zoom

En raison du contexte sanitaire, de nombreuses réunions se déroulent désormais en visioconférence.

La société ZOOM proposait à la commune un forfait pour 5 abonnements.

M. BRUSTON, adjoint au maire a souscrit en son nom, un abonnement unique de 13.99€ mensuel qui bénéficie à la commune.

Le remboursement des frais d'abonnement à M. BRUSTON doit être autorisé par le Conseil Municipal.

PROPOSITION

APProuver le remboursement à M. BRUSTON de l'abonnement Zoom

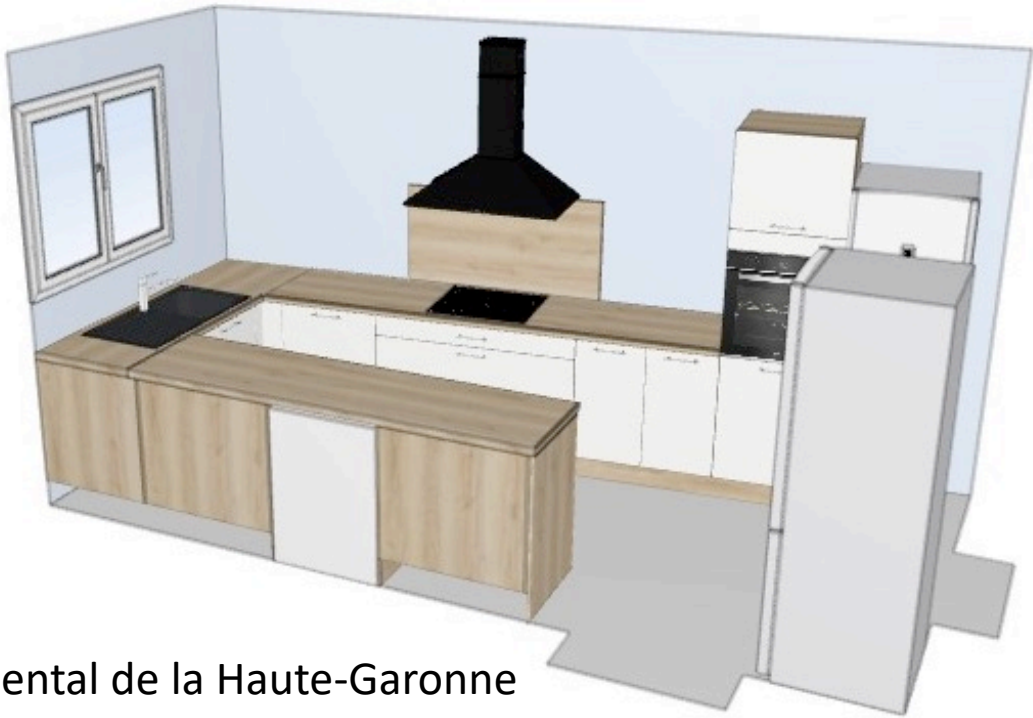
Demande de subvention au département pour la réalisation d'une cuisine pour les ateliers intergénérationnels

La commission action sociale et le CCAS ont pour projet la mise en place d'ateliers intergénérationnels notamment de cuisine.

Cette action nécessite la réalisation d'une nouvelle cuisine plus adaptée dans la salle du 3° âge, une modification du système électrique et des travaux de peinture.

Le montant des prestations se décompose comme suit :

Type de travaux	Montant HT	Montant TTC
Mobilier et pose de la cuisine	5 180.44	6 216.53
Peinture (fournitures)	571.62	685.94
Electricité (<i>estimation</i>)	1 248.14	1 497.76
Total	7 000.00	8 400.00



Cet aménagement est éligible à une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

PROPOSITION

APPROUVER la demande de subvention au CD31 pour les travaux d'aménagement de la cuisine salle du 3° age.

Demande de subvention à la CAF pour la réalisation d'une cuisine pour les ateliers intergénérationnels

Le projet d'aménagement de la cuisine de 7 000 € HT, par son objectif social et intergénérationnel, est éligible à une aide de la CAF

PROPOSITION

APPROUVER la demande de subvention à la CAF pour les travaux d'aménagement de la cuisine salle du 3° âge.

Demande de subvention au département pour l'acquisition d'un véhicule

Le parc véhicule dédié aux services techniques est vieillissant.

Un des véhicules dépasse les 300 000km et nécessite des réparations importantes.

Il sera proposé de solliciter une aide financière du département pour l'acquisition d'un véhicule pour un montant de 20 669€.



PROPOSITION

APPROUVER la demande de subvention au CD31 pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Demande de subvention au département pour la mission AMO concernant l'aménagement de l'école

Afin de faire face à l'évolution démographique de la commune, la commune souhaite engager un projet de réaménagement et de rénovation du groupe scolaire et sollicite l'appui d'un assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

La mission de l'AMO aura pour objectif **en tranche ferme** :

1 - Diagnostic et Etudes prospectives sur les 10 années à venir

2 – Détermination des besoins en consultant les différents utilisateurs et en concertation avec la population

- ✓ Mesurer les évolutions des besoins et des effectifs
- ✓ Identifier les besoins en locaux pédagogiques et en locaux spécifiques
- ✓ Définir les besoins en m2
- ✓ Appréhender les possibilités de mutualisation des espaces entre les différents utilisateurs dans le respect des usages de chaque entité
- ✓ Définir les liaisons fonctionnelles entre les espaces intérieurs
- ✓ Définir les séparations des espaces, en évitant le cloisonnement s'il n'est pas nécessaire. (Ex: le rangement permet une séparation des espaces, parois amovibles, parois fixes avec espace vitré pour liaison visuelle, paroi fixe- isolé phoniquement - sans lien visuel)
- ✓ Définir les besoins en rangement, avec spécificité de rangement pour certains usages (certains matériels / rangement en extérieur possible)
- ✓ Définir les aspects techniques propres à chacun des projets : insonorisation, sécurité de l'enfant...
- ✓ Définir les besoins en matière de stockage
- ✓ Définir les besoins en matière de liaisons entre les bâtiments, d'accès et les possibilités d'utilisation des espaces extérieurs.

3 – Etude de faisabilité

Une fois les besoins déterminés à partir de la concertation menée par l'AMO, celui-ci devra réaliser l'étude de faisabilité.

Proposition de 2 ou 3 solutions pour répondre aux orientations et objectifs prioritaires, avec notamment, pour chaque scénario, une présentation des principales caractéristiques :

- du programme d'investissement à envisager
- des principes de fonctionnement et d'utilisation des locaux
- la localisation des entités
- estimation générale des charges induites en investissement et en fonctionnement, ...

Il sera procédé à une estimation globale de l'enveloppe financière prévisionnelle de réalisation de l'opération.

4 – Programme technique détaillé et Cahier des charges du Maître d'Oeuvre

Le programme sera la traduction de l'analyse fonctionnelle, technique et environnementale, de la définition des activités et des besoins qui en découlent.

En tranche conditionnelle :

1 - Consultation du Maître d'Oeuvre

L'AMO assistera le maître d'ouvrage dans le choix du maître d'œuvre ;

- Réalisation des dossiers complets de consultation, toutes pièces techniques et administratives, pour les 2 phases de consultation ;
- Définition des modalités de choix de la Maîtrise d'œuvre,
- participation aux différentes commissions (commission achats) pour l'analyse des candidatures et des offres ;
- Assistance dans le choix en vérifiant le respect de l'enveloppe financière et l'adéquation des offres avec les besoins et objectifs exprimés dans le programme, notamment les aspects énergétiques et environnementaux ;
- Expertise analytique des prestations établies par les candidats par rapport aux éléments de programme et aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation.

Demande de subvention au département pour la mission AMO concernant l'aménagement de l'école

Délai de la mission

Tranche ferme jusqu'à la phase 3 Etude de faisabilité : 3 mois maximum

Tranche ferme phase 4 – Réalisation du programme : 1,5 mois

PLANNING PREVISIONNEL	REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE- LHERM																
	2022												2023				
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai
Choix AMO																	
Phases 1, 2 et 3																	
Consultation Maîtrise d'Œuvre sur dossiers																	
Etude PTD + Marché MOE																	
Consultation Maîtrise d'Œuvre sur esquisse																	
Choix Maîtrise d'Œuvre																	
Etudes MOE -> DCE																	
Préparation de chantier																	
Travaux (durée à définir)																	

Cette mission AMO d'un montant total estimatif de **44 562,50 € HT** pourrait être éligible à l'aide financière du département et/ou de la région

PROPOSITION

APPROUVER la demande de subvention au CD31 et à la Région pour la mission AMO de l'aménagement du groupe scolaire

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Dans l'attente du vote du budget,

⇒ Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Possibilité pour l'exécutif de la collectivité territoriale d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. »

Chapitre	BP 2021	Crédits ouverts en 2021 dans l'attente du vote du budget
20 - Immobilisations incorporelles	17 750.00	4 437.50
21 - Immobilisations corporelles	45 024.00	11 256.00
23 - Immobilisations en cours	65 717.00	16 429.25
OPERATIONS		
15 - Travaux salle polyvalente	103 507.00	25 876.75
16 - Travaux rénovation de la halle	54 701.00	13 675.25
17 - Travaux divers bâtiments communaux	79 075.00	19 768.75
18 - Travaux église	148 200.00	37 050.00
19 - Travaux et Equipements scolaires	21 726.00	5 431.50
20 - Aménagement RD 43b	40 000.00	10 000.00
21 - Voirie et réseaux divers	113 200.00	28 300.00
22 - City stade	79 000.00	19 750.00
23 - Jardins Partagés	10 000.00	2 500.00
Total	777 900.00	194 475.00

PROPOSITION

AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2021

Convention avec l'association les Jardins du Riou Tort

Dans le cadre de la réalisation des jardins partagés, la commune met à disposition de l'Association du Riou Tort un terrain pour un usage de gestion d'un jardin partagé et familial

- Superficie de 1600 m² situé sur la parcelle A1913.
- Durée de mise à disposition 2 ans à compter du 1^{er} février 2022
⇒ renouvelable par période de 3 ans
- Destination :
 - Parcelles cultivables (individuelles, partagées, d'essai ou pédagogiques),
 - Parties communes : abri central, espaces d'ornements, haies.



PROPOSITION

AUTORISER le Maire à signer la convention avec l'association du Riou Tort

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Objet	Bénéficiaire	Montant TTC
Diagnostic amiante avant travaux	SAS Diagonale	1 126.00
Création charte graphique	Emilie Prade	1 188.00
Audit informatique	3S Numérique	1 440.00
Housse tapis DOJO	Dimasport	3 768.12
Radars pédagogiques	Elancité	3 120.00
Travaux de rénovation des cours de tennis	Slamcourt	1 440.00

Rapport des comités consultatifs

Réparation Croix de la Barrère

Le 11 mars 2021, la Croix de La Barrère avait été endommagée par un poids lourd effectuant une manœuvre. Grâce au témoignage d'un riverain, l'auteur a pu être contacté et une déclaration d'accident a été remplie.

Elle vient d'être restaurée par l'entreprise JR SALAZAR. Montant des travaux 2160 euros qui feront l'objet d'un remboursement d'assurance.



Statistiques de Gendarmerie Nationale



	Année 2020	Année 2021
Atteintes aux biens	42	27
- Cambriolages	13	9
Violences	12	30
- Violences Intra Familiales	12	21
Accidents de la route	11	19
- Accidents Corporels	0	0

Prochain Conseil Municipal

16/02/2022 – 20h30 salle du conseil municipal

Prochains Conseils Communautaires

20/01/2022 – 19h

17/02/2022 – 19h

